

## **CARGOM**

---

### **FAITS SAILLANTS**

**Le budget 2021-2022, intitulé « Un Québec résilient et confiant », met l'accent sur trois priorités : la santé, l'éducation et la reprise économique. Pour y arriver, le gouvernement reporte l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2027-2028.**

- Le budget 2021-2022 présente des dépenses de 133 G\$, dont 5,2 G\$ de nouvelles dépenses, et des revenus de 122 G\$.
- Le ministre des Finances, Eric Girard, se donne deux ans pour se relever du « choc historique » de la dernière année. Pendant ce temps, le déficit structurel oscillera entre 6 et 7 G\$. Le retour à l'équilibre budgétaire est prévu en 2027-2028, donc dans 7 ans et non 5 comme le prévoit la loi.
- Le déficit atteindra 15 G\$ pour l'année 2020-2021. Il diminuera progressivement à 12,3 G\$ cette année et à 8,5 G\$ en 2022-2023.
- La pandémie de COVID-19 aura coûté plus de 30 G\$ à l'État québécois d'ici 2025-2026.
- Les dépenses en santé et services sociaux excluant les mesures de soutien et de relance COVID-19 représentent 43 % des dépenses de portefeuilles. Elles atteignent 49,9 G\$ en 2021-2022, avec une croissance de 5,8 %. Les dépenses en éducation et en enseignement supérieur représentent 23 % des dépenses de portefeuilles. Elles atteignent 27,4 G\$ en 2021-2022. La croissance prévue est de près de 5 %.
- L'économie a été considérablement ralentie en 2020, mais les perspectives laissent entrevoir une progression du PIB réel de 4,2 % en 2021 et de 4,0 % en 2022.
- La reprise économique s'appuiera notamment sur la consommation des ménages et sur l'augmentation et l'accélération des investissements dans les infrastructures publiques.
- Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031 est établi à 135,0 G\$, en hausse de 4,5 G\$ par rapport à celui de 2020-2030.

### **INFORMATIONS SUR LE SECTEUR DES TRANSPORTS**

#### **Accélération des projets d'infrastructure**

- En vertu du projet de loi 66 adopté en décembre dernier, la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure allégera des procédures sans que les normes existantes soient réduites ou modifiées, afin de démarrer plus rapidement les travaux d'importants

projets d'infrastructures, notamment des projets d'écoles, de maisons des aînés, d'hôpitaux ainsi que d'infrastructures routières et de transport collectif.

#### **Poursuivre le développement de la filière batterie**

- Lors du dévoilement du Plan pour une économie verte 2030, en novembre dernier, le gouvernement annonçait ses intentions en faveur d'une relance économique verte s'appuyant prioritairement sur le lancement d'un grand chantier d'électrification de l'économie et plus particulièrement du secteur des transports. Ce plan vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en contribuant à une relance économique durable.

#### **Soutenir les services de transport et les localités**

- Les services de transport interurbain, aérien et par autocar, sont essentiels dans plusieurs régions du Québec pour transporter efficacement les travailleurs, notamment ceux de la santé, et les marchandises. Sans ces liaisons, certaines régions seraient isolées et leur essor économique serait compromis. Le gouvernement prend acte des besoins additionnels exprimés par les milieux et octroie 38 M\$ en 2021-2022 afin de :
  - Soutenir les aéroports et les transporteurs aériens régionaux;
  - Bonifier l'aide aux transporteurs interurbains par autocar.

#### **Soutenir les aéroports et les transporteurs aériens régionaux**

- L'état d'urgence sanitaire a entraîné une forte baisse de l'achalandage aérien. Cette situation a fait chuter les revenus des transporteurs et des aéroports régionaux, ce qui pourrait avoir un effet néfaste pour la desserte des régions dans le futur. Le transport des personnes, dont le personnel médical, et des marchandises, comme la nourriture et les fournitures médicales, est donc menacé. Pour ces raisons, le secteur du transport aérien régional est une priorité pour le gouvernement. Ainsi, depuis le début de la pandémie, le gouvernement a annoncé :
  - 40 M\$, dès mars 2020, afin de maintenir le transport aérien régional en compensant les déficits des transporteurs aériens régionaux;
  - 20 M\$ afin de soutenir les administrations aéroportuaires partout au Québec.
- Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement fait un pas de plus afin de préserver ces liaisons vitales dans plusieurs régions du Québec en octroyant 18 M\$. Cette somme additionnelle permettra de :
  - Soutenir davantage les aéroports régionaux, dont les aéroports municipaux, afin que ceux-ci continuent à fonctionner sans fragiliser les finances des municipalités;
  - Continuer d'aider les transporteurs aériens à faire face aux coûts additionnels engendrés par la pandémie tout en maintenant les liaisons essentielles pour les citoyens et la relance économique du Québec.
- Cette bonification porte l'aide totale au secteur aérien régional à 78 M\$ depuis le début de la pandémie.

#### **Bonifier l'aide aux transporteurs interurbains par autocar**

- La pandémie a eu et continue d'avoir des impacts sur la viabilité financière des transporteurs interurbains par autocar. Ce service est considéré comme prioritaire par le gouvernement, car il permet :
  - Une pleine occupation du territoire et un développement ordonné des régions;
  - Un soutien aux personnes ne possédant pas de véhicule, dont les aînés et les jeunes, notamment pour les déplacements vers les rendez-vous médicaux et la participation active à la vie de la communauté.
- Le gouvernement a soutenu les transporteurs quant aux impacts occasionnés par l'état d'urgence sanitaire. En effet, il a déjà octroyé 18,2 M\$ afin de compenser leurs déficits d'exploitation. Dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement annonce une aide additionnelle de 20 M\$ afin de soutenir davantage les transporteurs interurbains par autocar, portant ainsi l'aide totale à 38,2 M\$.

#### **Aide aux municipalités et aux organismes de transport collectif**

- La pandémie a eu un impact majeur sur les finances des municipalités et des organismes de transport collectif. En effet, elle a causé diverses baisses de revenus pour les municipalités tout en entraînant des dépenses imprévues. Quant aux organismes de transport collectif, ils ont subi une diminution très importante de l'achalandage tout en devant supporter des coûts additionnels afin de garantir la sécurité sanitaire des usagers et de leurs employés et de se conformer aux consignes de la Santé publique.
- Ainsi, le 25 septembre 2020, le gouvernement a annoncé un soutien de 2,3 G\$ aux municipalités, aux organismes de transport collectif ainsi qu'aux transporteurs interurbains par autocar. De ce montant, 2 G\$ avaient fait l'objet d'une allocation immédiate et 300 M\$ avaient été réservés pour faire face à d'autres besoins éventuels. Cette réserve a été octroyée récemment de la manière suivante :
  - 200 M\$ pour soutenir davantage les organismes de transport collectif;
  - 80 M\$ pour aider les MRC et les municipalités et organismes municipaux exerçant des compétences de MRC;
  - 20 M\$ pour soutenir les aéroports régionaux, dont les aéroports municipaux.

#### **Assurer l'entretien des infrastructures maritimes du Nunavik**

- Afin de soutenir les villages nordiques pour l'entretien de leurs infrastructures maritimes, le gouvernement prévoit 0,7 M\$ sur deux ans.

#### **Du financement fédéral additionnel attendu**

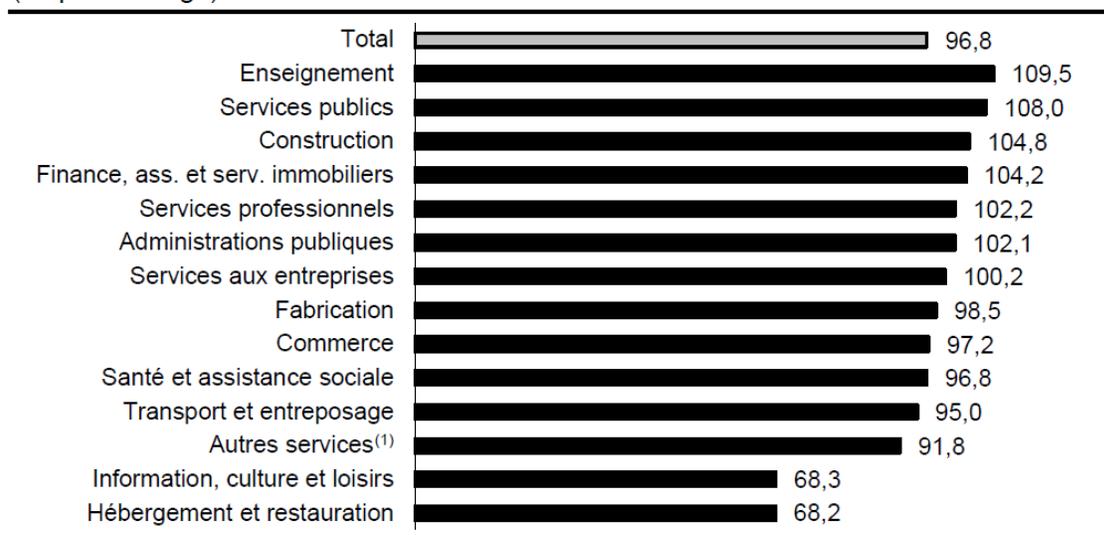
- Le gouvernement fédéral contribue au financement de projets d'infrastructures publiques par l'entremise de divers programmes. Toutes proportions gardées, les sommes injectées par le gouvernement du Québec sont beaucoup plus importantes. Il est estimé que pour

chaque dollar investi au Québec, la part du Québec dépasse les 80 %. Ainsi, le Québec demande au gouvernement fédéral de consacrer des sommes additionnelles au financement des projets d'infrastructures publiques des provinces et territoires. Le Québec pourra ainsi distribuer ces fonds selon ses priorités : projets structurants en transport collectif, écoles et hôpitaux, maisons des aînés, maintien des infrastructures (notamment routières), infrastructures technologiques, etc.

**Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031**

- Le PQI 2021-2031 est de 135,0 G\$. Cette somme comprend 14 G\$ pour le transport collectif et 28 G\$ pour le maintien du réseau routier.

**Proportion d'emplois en février 2021 par rapport à février 2020**  
 (en pourcentage)



(1) Les autres services comprennent notamment les services rendus aux ménages privés par des travailleurs autonomes pour effectuer des tâches ayant trait principalement à la conduite de la maison, les services personnels, dont les services de coiffure et d'esthétique de même que les services funéraires, la réparation ou l'entretien, par exemple quant aux véhicules automobiles, ainsi que les activités religieuses.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

**CONSULTATION DU BUDGET**

- Lien web : <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2021-2022/fr/index.asp>